

D 3-1/2024

Culture

Contrat de cession  
de droits d'auteur**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 0

Excusés-représentés : 9

Votants : 33

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



## Conseil municipal du 16 avril 2024

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

**Absents ayant donné procuration :**

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :**

Considérant que l'artiste Fanny Pinel a été sollicitée à l'été 2023 par la Commune de Saint-André afin de réaliser une fresque participative sur un mur situé en bordure de Deûle, appartenant à un immeuble communément appelé « Riverside » et situé au 16 rue Victor Hugo, à Saint-André-lez-Lille,

Considérant que cette fresque a été réalisée entre juillet et août 2023 et que la Commune en a acquis la propriété,

Considérant que la réalisation de cette fresque, prise en charge par la Ville, a fait l'objet d'une convention de mise à disposition de murs peints entre la commune de Saint-André-lez-Lille et le syndicat de copropriétaires « SDC Riverside », qui précise que le propriétaire du mur est informé de ce que la

propriété du support matériel de l'œuvre n'emporte pas cession, à son profit,  
des droits d'auteur sur l'œuvre,

Considérant la nécessité de convenir avec l'artiste de la cession de ses droits  
patrimoniaux sur l'œuvre réalisée,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- APPROUVE les termes du contrat de cession de droits d'auteur avec  
l'Artiste qui accepte de céder à titre gracieux certains de ses droits  
patrimoniaux, à des fins strictement non commerciales ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce contrat et tout acte y afférent,  
y compris toute modification du contrat formalisé par avenant ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire,**



*[Signature]*  
Elisabeth MASSE

**Le Secrétaire de séance,**

*[Signature]*

Cédric ANDRÉ

